

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3EME VOIE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL 2021
SPECIALITE « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS »
JEUDI 21 JANVIER 2021**

Epreuve d'admissibilité : Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures - Coefficient : 3

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre signature. Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles de syntaxe et d'orthographe sera pénalisé.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Le sujet comprend 12 pages, celle-ci comprise

SUJET

Vous êtes agent de maîtrise dans la mairie de X qui s'est engagée dans la réhabilitation de son centre-ville (cf : Document 1).

Votre mission est d'assurer le bon déroulement de la phase de végétalisation et de marquage du stationnement. Vous disposez pour cela d'une équipe constituée de quatre agents choisis parmi l'équipe technique de la mairie (dont un apprenti mineur, préparant un diplôme de CAP jardinier paysagiste, présent toute la semaine).

Dans le cadre de cette mission, votre supérieur vous demande des éléments concernant la végétalisation et l'entretien du secteur promenade (cf : Document 2).

1) Choix des végétaux et des arbres (7 points) :

Les végétaux sont une alternance de groupes d'arbustes et de plantes de fleurissement temporaire installées en tapis pré-cultivés (cf : Document 3). Les végétaux des tapis sont choisis pour avoir une inspiration médiévale et mélangent les légumes, les vivaces et les annuelles ou bisannuelles.

Ces végétaux seront plantés dans une bande de 1 m de large et 37 m de long et constitueront le motif de base de l'aménagement. Ils seront répétés tous les 7,4 m en moyenne.

Des arbres d'ombrage seront implantés à proximité du monument aux morts.

Les végétaux et les arbres seront choisis dans les pages du catalogue proposées par les pépiniéristes fournisseurs (cf : Documents 4 et 5).

- a) Proposez un mélange de 5 arbustes à écorce colorée, feuillage persistant ou floraison printanière (voir hivernale) en expliquant vos critères de choix des espèces.
- b) Présentez un plan de plantation de ces arbustes en expliquant vos critères de choix de disposition des arbustes et des distances de plantation.
- c) Choisissez une espèce d'arbre pour la zone d'ombrage et expliquez les raisons de votre choix.

2) organisation du chantier (8 points) :

En considération de l'équipe que vous encadrez et de l'état de réalisation du projet en cours, présentez les étapes de la plantation des arbres et des arbustes choisis (du départ au retour du dépôt).

Vous pouvez vous aider en présentant un planning de travaux à la journée ou pour tout le chantier.

Pour mémoire, le public accède à l'ensemble de la surface durant les travaux

3) entretien du site (5 points):

Présentez l'entretien du site durant la première année de plantation et complétez avec l'entretien « 0 phyto » de la surface centrale. Présentez le matériel choisi et justifiez.

Liste des documents joints :

Document 1 : Eléments de contexte (extraits de : <http://www.tekhne-architectes.com>)

Document 2 : Schémas de la partie de l'aménagement concernée par les plantations

Document 3 : « Tapis précultivés : de nombreux avantages ! », Les cahiers du fleurissement Octobre 2019

Document 4 : Végétaux disponible chez le pépiniériste

Document 5 : Extrait de catalogue du pépiniériste fournisseur des arbres en gros sujets

DOCUMENT 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE :

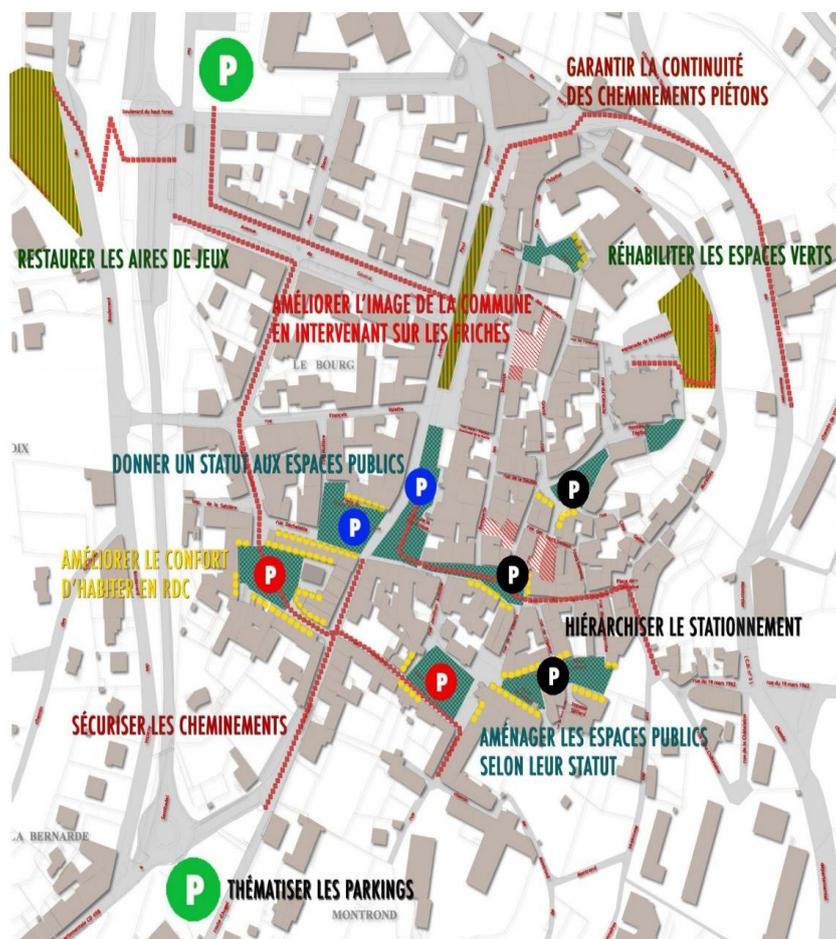
L'opération concerne la réhabilitation du centre ancien de la commune de X dont une partie date du moyen âge. L'ensemble du centre-bourg est en cours de réhabilitation et la première tranche touche à sa fin. Les phases de programmation, concertation, conception et mise en place des revêtements de sols ont été soumis à appel d'offre.

La phase de réalisation est mixte. Entreprises et régie municipale sont mises à contribution. La régie prendra à sa charge l'ensemble des plantations, le marquage de la voirie et la mise en place des équipements de confort (hors éclairage).

Les actions inhérentes au projet doivent être compatibles avec les engagements éco responsables de la commune. Les déchets doivent être triés et recyclés, la ressource en eau économisée et les matériaux utilisés les plus naturels et locaux possibles.

La commune de X comporte un service technique divisé en quatre secteurs :

- Un secteur entretien de l'espace naturel, chemins de randonnée, bord de rivière
- Un secteur entretien de voirie
- Un secteur hameau et périphérie de la ville
- Un secteur centre-ville divisé en deux équipes dont une est plus spécialisée en création/plantation alors que la seconde s'occupe plus de l'entretien des espaces.



IMAGES DU SITE AVANT PROJET (secteur promenade) source : Google



IMAGES DU PROJET EN COURS DE REALISATION SECTEUR PROMENADE

REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :

Le programme de travaux consiste à réhabiliter l'espace public qui environne le centre bourg. Il est composé d'une esplanade, de l'avenue principale et du parvis de la mairie.

Il prend en compte :

- Les divers modes de déplacements : piétons, cyclables, automobile
- Le stationnement, la mise en place du marché hebdomadaire ou de compétitions de pétanques de niveau régional
- La mise en place d'un fleurissement complémentaire au réaménagement de la voirie ainsi que la plantation d'arbres. Leur feuillage ombragera l'espace central et l'espace central tout en permettant de définir les espaces.

LA TRAME VEGETALE :

Elle est constituée de strates herbacées, arbustives et arborées. La végétation présente des rythmes biologiques et permet de faire ressentir les saisons aux citoyens.

Afin de préserver la ressource en eau, conformément aux décisions des élus, aucun réseau d'arrosage n'est mis en place, il sera limité à une bouche d'arrosage. Ce choix technique influera sur la palette végétale. De même seul un paillage organique et dégradable sera possible

La strate herbacée :

Elle est constituée de plantes vivaces adossée ou mélangée à des arbustes.

Critères de choix :

- Résistance à la sécheresse
- Fleurissement long et saisonnier
- Bonne rusticité.

Elle est basée sur les tendances actuelles en matière de fleurissement à savoir un massif en mélange avec 7 à 15 plantes différentes permettant d'avoir un étalement des floraisons et une évolution des scènes tout au long de la saison. On utilisera en majorité des plantes vivaces d'inspiration médiévale. L'objectif est de montrer au public les plantes utilisées au Moyen Age dans la pharmacopée et l'alimentation.

La strate arbustive

Elle est constituée :

- De haies mono spécifiques taillées accompagnées d'arbres de petite hauteur afin de séquencer les places de stationnement et apporter de l'ombrage en période estivale.
- Autour de l'esplanade centrale en sol stabilisé : mélange d'arbustes d'une hauteur comprise jusqu'à 1.80 m mêlant feuillages persistants et écorce colorées. Cette trame sera complétée de chaque côté du monument au morts avec des plantes de la strate herbacée.

La strate arborée :

Les Quercus robur préexistants à l'aménagement n'ont pas été conservés. Leur développement adulte et leur emplacement n'étant pas compatibles avec le nouveau projet. De même le système racinaire pivotant n'a pas permis de les transplanter

LE SOL :

Ses qualités conditionnent le développement des végétaux plantés. Avant les travaux de réaménagement, la présence de terre végétale est limitée au proche environnement des Quercus.

Globalement, le sol est un sol urbain essentiellement minéral caractérisé par une déficience en matière organique, une compacité forte, une perméabilité faible et une aération déficiente.

Sa végétalisation nécessiterait une échelle de temps et une protection physique incompatible avec le projet et les attentes des habitants. Il est donc nécessaire de procéder au décaissement. Sa profondeur sera fonction des strates végétales à installer :

- Strate herbacée : 0,30 m
- Strate arbustive : 0,60 m
- Strate arborée : 1,0 m

Le sol apporté est un mélange de terre/compost réalisé avec des matériaux terreux de provenance locale amendés de compost de déchets verts issus des déchetteries du secteur. Sa mise en place et son approvisionnement est réalisé par l'entreprise détentrice du lot pavage et revêtement de sol.

LES REVETEMENTS DE SOL :

Il s'agit d'un mélange de pavés de différentes finitions, calepinages et dimensions. Leur pose est effectuée sur un fond de forme perméable et issue de matériaux recyclés. De même, les joints sont perméables afin de laisser l'eau s'infiltrer dans le sol.

Le revêtement du terrain de pétanque est constitué d'un granulat de calcaire 0/20 de 0,1 m d'épaisseur fermé par du sable de Loire 0/4 auquel on a ajouté de la fibre. Son emprise de 330 m² autorise les compétitions amateurs.

EQUIPEMENTS DE CONFORT :

Ils concernent l'accueil des usagers du site. Leurs formes, couleurs et disposition dans l'espace prend en compte les avis formulés lors de la concertation publique. Ils sont composés de bancs et corbeilles de propreté scellés. Pour le confort des usagers, une borne fontaine sera installée [...]

LE RESEAU D'EAU :

Deux principes prévalent pour ce projet : économiser la ressource en eau et faciliter le retour à la nappe de l'eau de pluie en utilisant des joints ou matériaux perméables.

Arrosage : Le réseau se résume à l'implantation d'un clapet vanne pour le branchement d'un arrosage très ponctuel afin d'assurer la reprise de certains végétaux et de soutenir ponctuellement la végétation en période estivale.

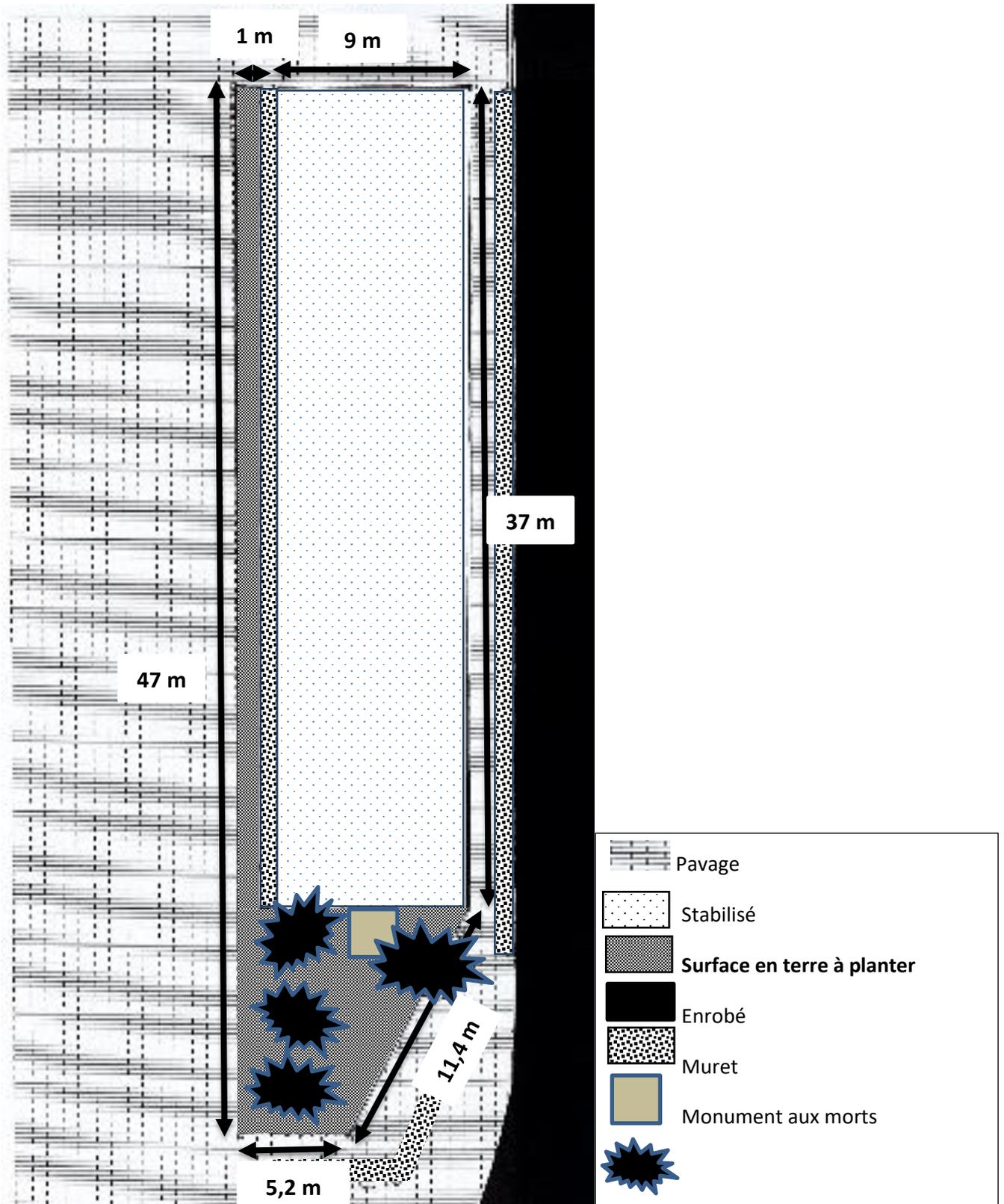
Assainissement. La collecte est assurée par le revêtement de sol ainsi que les caniveaux de voirie. Les eaux sont ensuite dirigées vers le réseau séparatif communal. De façon identique à l'éclairage, la pose des réseaux a été effectuée par l'entreprise qui a obtenu le lot lors de la phase d'appel d'offre

Contraintes lors de la réalisation du chantier.

Le déroulement du chantier répond à des règles strictes :

- Accès continu du grand public au site avec mise en place d'une circulation piétonne canalisée en fonction des commerces et activités.
- Circulation automobile maintenue avec adaptation des sens et stationnements
- Limitation des nuisances du chantier dont le bruit ou la circulation des engins de chantier.
- Bonne coordination entre les équipes de travaux afin de limiter au maximum les délais
- Travaux de plantation à réaliser en période de repos végétatif

DOCUMENT 2 : SCHEMA DE LA PARTIE CONCERNEE PAR L'AMENAGEMENT





1/ En entrée de village, une bande fleurie à partir de tapis de fleurs, de 5 à 10 m de long, pour une largeur de 50 cm à 1 m, peut être installée pour attirer l'œil du visiteur et l'inviter à entrer. 2/ Les tapis précultivés, et notamment ceux de sédums, répondent à la demande de végétalisation des cimetières ou des terre-pleins centraux caractérisés par des sols secs. 3/ Composés d'après des associations préconçues ou sur-mesure pour répondre à une thématique donnée, les tapis prêts à poser d'annuelles (Dahlia, Ageratum, Zinnia...) permettent de fleurir rapidement un jardin ou une entrée de commune.

Tapis précultivés : de nombreux avantages !

Tapis d'annuelles, bisannuelles, vivaces, couvre-sols, sédums... certains producteurs et fournisseurs proposent ces dispositifs prévégétalisés qui présentent de nombreux atouts pour les communes rurales, où moyens techniques et humains viennent à manquer. Gain de temps, esthétique, limitation du désherbage... autant d'atouts dont profiter !

La tendance est clairement affirmée : les villes et les villages plantent, enherbent, sèment de plus en plus de surfaces "vertes" dans le cœur ancien, en entrées de bourg, le long des routes, sur les places publiques, au pied des arbres, au sein du cimetière... Ce phénomène répond à la fois au besoin des habitants, qui sont de plus en plus nombreux à vouloir se reconnecter à la nature, et à l'urgence écologique et climatique en cours. Plus de surfaces plantées implique en effet des espaces plus vivables, respirables et frais. Ainsi, pour réussir une végétalisation rapide et durable, les tapis précultivés sont une bonne solution lorsqu'une commune ne dispose que de peu de moyens techniques, ou encore pour planter davantage de surfaces en complément de massifs pérennes ou de fleurissement conçus en régie.

Avantages et surfaces à planter

Les tapis prêts à poser peuvent être utilisés pour fleurir une diversité d'espaces que sont :

- toutes les surfaces liées à la voirie : terre-pleins centraux, îlots directionnels, chicanes de contournement, accotements... Attention cependant à ne pas choisir des plantes trop hautes à proximité des intersections et passages piétons, pour ne pas gêner la visibilité ;
- les entrées de village : il est bien "d'appâter" un potentiel visiteur avec quelque chose d'agréable à regarder ;
- les massifs fleuris classiques (annuelles, bisannuelles, vivaces) : si vous manquez de créativité ou tout simplement de technicité dans le domaine des espaces verts, les fournisseurs vous conseillent des mélanges adaptés à vos besoins, au sol et au climat local,

nécessitant peu d'eau et d'entretien, et avec un intérêt esthétique durable sur l'année ;

- les cimetières : inter-tombes, pieds de murs, bords des allées... ;
- les pieds d'arbres : limitation importante de la pousse des adventices ;
- et bien d'autres espaces encore...

Vivaces, annuelles et couvre-sols

Les vivaces présentent un avantage esthétique certain grâce aux couleurs des floraisons, mais aussi aux effets graphiques des feuillages. Plus hautes et volubiles ou bien basses au port couvre-sol, les vivaces apportent une belle présence végétale. La société Chamoulaud SAS, spécialisée dans le fleurissement, propose des tapis prévégétalisés de vivaces mono ou plurispécifiques, pré-conçus ou composés sur demande. "Les collectivités nous font connaître leurs besoins (esthétiques, techniques) et leurs envies, et nous cultivons alors, au moins deux mois, des tapis prévégétalisés avec les vivaces demandées. Plantées sur un substrat de terreau à base d'écorce, retenu entre 2 toiles d'amidon de maïs 100 % biodégradables, il n'y a plus qu'à poser ce couvert végétal déjà développé sur un sol travaillé de façon classique (retournement avec une motobineuse ou bêche, avec ou sans apport de compost" ajoute Arnaud Quesneville, dirigeant de la société Chamoulaud SAS. L'entreprise propose également des mélanges d'annuelles et bisannuelles de hauteurs variées pour répondre à tout genre de situation.

D'autres mélanges de vivaces existent, notamment ceux de Plandanjou. "Le mélange Vivaces Sun est très résistant aux



4/ Les sédums ne sont pas gourmands en eau et empêchent les adventives de pousser : ils sont donc parfaitement adaptés pour des lieux difficiles d'entretien. 5/ Le THM (Tapis Horticole Modulaire) peut être composé d'annuelles (comme ici au domaine de Chaumont-sur-Loire) et de bisannuelles, avec 850 variétés et coloris au choix, ou de couvre-sols, vivaces ou bulbes.

expositions ensoleillées et convient bien aux sols drainés (*Allium*, *Alyssum*, *Armeria*, *Cerastium*, *Dianthus*, *Origanum*, *Prunella*, *Saxifraga*, *Viola* jaune ou bleu, *Festuca glauca*...). A installer idéalement à l'automne pour bénéficier des pluies à venir, le mélange s'installe en quelques semaines. Deux passages par an suffisent pour désherber et effleurer les vivaces en automne, afin d'éviter que la matière s'accumule sur le tapis et engendre des pourritures" explique Franck Gilet, directeur général de Plandanjou. Vous trouverez également des tapis mixtes de sédums et de vivaces, à l'instar des mélanges de Greenfield : "des sédums sont associés à des vivaces basses et rustiques (*ciboulette*, *thym serpolet*, *Lippia nodiflora*...) pour enrichir la diversité du mélange et favoriser la biodiversité. Aucun arrosage n'est à prévoir, excepté si vous plantez en plein été alors qu'il fait très sec. Ensuite, 2 à 3 contrôles visuels par an sont à réaliser pour désherber si du pâturin, du trèfle ou encore de la prêle apparaissent" complète Vivien Goncalves, responsable marketing chez Greenfield.

Enfin, la société Floriades de l'Arnon propose des supports de culture, dont les THM (Tapis Horticoles Modulaires), procédé breveté et marque déposée. "Nous travaillons avec les collectivités pour créer des parterres de fleurs sur mesure avec les dernières variétés mises sur le marché, pour offrir un 'Fleurissement Haute Couture'. Le tapis, fourni avec un paillage, est composé de matière dégradable, rempli de terreau horticole avec engrais à libération lente (intégration d'hydro-rételeur est possible). Sa particularité est qu'il est cousu sur les 4 faces et cloisonné en 3 compartiments pour permettre à une seule personne de le manipuler aisément. Les matières et l'épaisseur du tapis permettent de limiter le désherbage des massifs de 95 %. Le procédé facilite l'installation, limite l'entretien, réduit fortement la pénibilité de l'agent et génère un gain de temps pour les autres activités. D'autres supports de cultures brevetés (RTT Recharge Toutes Tailles) ont été développés pour répondre à la contrainte de mise en place des jardinières et suspensions sur le même principe du kit à poser" témoigne Lucie Guillemain, gérante de Floriades de l'Arnon.

Les sédums : entretien et arrosage minimum !

Ces petites plantes grasses ont le vent en poupe, et elles ont de quoi, comme en témoigne Frank Gilet : "le sédum est un bon choix car il est résistant à la sécheresse. Cependant, quand les étés sont très secs avec aucune goutte de pluie pendant 2 mois, arroser permet de garder un couvert dense, sans vide propice

à la pousse d'adventives. Leur port tapissant, type couvre-sol, limite significativement le désherbage, avec 2 passages par an à prévoir. Les tapis sont à installer sur un sol travaillé comme pour un engazonnement avec l'apport nécessaire de matière organique (compost par exemple) pour une installation pérenne. Aussi, il est très important de planter les tapis le plus rapidement possible après livraison : si une livraison a lieu le vendredi et que vous ne pouvez planter que lundi, il faut absolument dérouler les tapis afin d'éviter les pourritures". L'entreprise propose aussi le Carré Magic, mélange de vivaces et de sédums pour une floraison colorée et chaleureuse d'avril à octobre.

Pour Arnaud Quesneville, "les sédums nécessitent peu d'entretien (taille ou redensification éventuelles). Ils apportent une plus-value esthétique dans la tendance actuelle de fleurissement, sobre et d'aspect naturel, avec des couleurs de feuillages et de floraisons variant au fil des saisons, allant du vert au rouge, en passant par le jaune ou encore le blanc. De petite taille (hauteur moyenne : 5 à 15 cm), les sédums sont adaptés pour les bords de voirie car ils ne gênent pas la visibilité des automobilistes". Ainsi, la société propose des tapis plurispécifiques de sédums qui s'accroissent très bien d'un sol sec et peuvent alors être utilisés en terre-pleins centraux ou en inter-tombes. Des mélanges sont aussi proposés, comme avec le *Sedum spectabilis* qui, associé à des euphorbes et *Ajuga* offrent de belles colorations et contrastes.

D'autres entreprises, comme Greenfield, proposent des sédums en micro-mottes et boutures pour pouvoir, le cas échéant, "compléter un tapis qui se serait dédensifié, avec 20 à 30 espèces différentes disponibles pour accroître la diversité végétale" explique Vivien Goncalves. Celui-ci ajoute : "nous proposons bien entendu aussi des tapis de sédums disponibles en rouleau et en plaque de 1 m². Les plaques sont soit en toile coco, comme cela se fait couramment, soit en maille tridimensionnelle en polypropylène de certification environnementale 'Cradle to Cradle' (norme internationale d'économie circulaire), car issu du recyclage de matière. Cette maille, plus rigide, permet une meilleure stabilité du dispositif". A noter que les tapis de sédums sont aussi intéressants pour leur modularité : avec un faible pouvoir pénétrant des racines, la dépose des tapis est facile pour une éventuelle intervention, avec la possibilité de les réinstaller au même endroit ou ailleurs.

N'hésitez donc plus : installez des tapis précultivés qui vous faciliteront la vie et vous permettront de fleurir rapidement (mais durablement) votre commune !

DOCUMENT 4 :

VEGETAUX DISPONIBLES CHEZ LE PEPINIERISTE

Tous sont proposés en conteneurs

Abelia grandiflora	40/60	Hydrangea arborescens 'incrediball'	60 /80
Abeliophyllum distichum « roseum »	40/60	Hydrangea macrophylla 'Mme moulière'	60 /80
Acer palmatum « orange dream »	100/120	Hydrangea macrophylla 'Tiffany'	60 /80
Arbustus unedo	60/80	Hydrangea paniculata 'vanille fraise'	60 /80
Aucuba japonica	40/60	Hydrangea quercifolia	60 /80
Berberis thunbergii	40/60	Hydrangea quercifolia 'snow queen'	60 /80
Berberis julianae	40/60	Hypericum hidcote	40/60
Buddleia davidii 'oiseau bleu'	100/120	Kolwitzia amabilis	100/120
Buxus sempervirens	20/30	Lavandula angustifolia	20/30
Calicarpa bodinierii 'profusion'	40/60	Lonicera nitida	40/60
Caluna vulgaris	20/30	Lonicera tatarica	60/80
Calycanthus floridus	100/120	Lonicera fragrantissima	100/120
Caryopteris clandonensis	20/30	Magnolia grandiflora	100/120
Ceanothus impressus	60 /80	Magnolia soulangeana	100/120
Ceanothus palidus 'marie simon'	40/60	Magnolia stellata	100/120
Chaenomeles X superba	60 /80	Mahonia aquifolium	60/80
Choysia ternata	60 /80	Mahonia 'soft caresse'	60/80
Cistus purpureus	40/60	Nandina domestica	100/120
Cornus alba 'baton rouge'	40/60	Potentilla fruticosa	40/60
Cornus alba 'gouchaultii'	40/60	Prunus glanulosa 'plena'	100/120
Cornus alba Kesselringii	40/60	Prunus laurocerasus	100/120
Cornus sanguinea	40/60	Prunus lusitanica	100/120
Cotoneaster franchetii	60 /80	Prunus serrulata	100/120
Cotoneaster lactea	60 /80	Pyracantha oxyacantha 'orange dream '	100/120
Cotinus coggygria 'royal purple'	100/120	Rhus tricolor	60/80
Crataegus monogyna	100 /120	Syringa vulgaris	100/120
Cytisus scoparius	40/60	Taxus baccata	100/120
Elaeagnus pungens	60 /80	Viburnum frangans	100/120
Erica X carnea	20/30	Viburnum bodnertense	100/120
Euonymus fortunei	60 /80	Viburnum furcatum	100/120
Fuchsia magellanica	20/30	Viburnum opulus 'roseum'	100/120
Heptacodium miconioides	100/120	Viburnum tinus	100/120
Hibiscus syriacus 'french cabaret'	60 /80	Vitex agnus castus	100/120
Hibiscus syriacus 'oiseau bleu'	60 /80		

DOCUMENT 5 :

EXTRAIT DE CATALOGUE DES PEPINIERS FOURNISSEUR

DES ARBRES EN GROS SUJETS

Dénomination , mode de culture, conditionnement racinaire	Haut, Larg ou circ tronc en cm
Aesculus haipocastanum Solitaire, 3 Tr, en motte grillagée Solitaire 4 Tr en motte grillagée	18 - 20 20 - 25 25 - 30
Cercis siliquastrum Arbuste, 2Tr, en motte ou en conteneur Solitaire, 3 Tr , en motte grillagée 4 Tr, cultivé à grand écartement en motte grillagée	60-80 100-125 125-150 150-200 10 -12 12 - 14
Crataegus laevigata 'Paul's Scarlet' Arbre tige, 2 Tr, en motte Arbre tige pour alignement 3 Tr, en motte grillagée 4 Tr, en motte grillagée	10 -12 10 – 12 12-14 14-16 16-18 18-20
Magnolia soulangiana Solitaire, 2Tr, en motte Arbre tige, alignement, 4Tr, en motte grillagée	60 - 80 80 - 100 150 - 175 175 - 200
Prunus serrula Arbre tiges, arbres d'alignement, 3 Tr, en motte grillagée Prunus serrulata 'kanzan' Arbre tige pour alignement, 3 Tr, en motte grillagée	12 - 14 14 - 16 16 - 18 14 - 16 16 - 18 18 - 20
Robinia pseudoacacia Solitaire, 2 Tr, racines nues Arbre tiges, 2Tr, racines nues Arbres tiges, 3 Tr, motte grillagée	200 - 250 250 - 300 8 -10 10 - 12 12 - 14